

POLITIQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN

Ordures : quatre ans pour harmoniser la taxe

L'Arc mosellan a posé son calendrier : d'ici 2021, toutes les communes du territoire s'acquitteront d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères unique. Le lissage commence dès l'année prochaine.

- VU 4 FOIS
- LE 29/09/2017 À 05:00

Photo HD Fin 2018, début 2019, les habitants du quartier République à Guénange disposeront de conteneurs à ordures enterrés. Photo d'illustration RL - Gilles WIRTZ

La communauté de communes de l'Arc mosellan balaie devant sa porte. Les vingt-six taux en vigueur pour financer le service de collecte des ordures ménagères ne sauraient perdurer. La chose est entendue – afin de remédier aux fortes disparités – et annoncée depuis plusieurs mois. Cependant, le lissage vers un taux unique sur l'ensemble du territoire se fera sur quatre exercices, à compter de 2018.

C'est donc à l'automne prochain qu'un quart des communes du territoire observera un changement. Les élus ont validé ce principe mardi soir, lors du dernier conseil communautaire.

Trois communes bénéficieront toutefois d'un régime particulier : pour compenser les nuisances liées au centre d'enfouissement des déchets d'Aboncourt, les villages d'Aboncourt, Bettelainville et Hombourg-Budange disposeront d'une tarification différente.

Les collectivités, les entreprises, commerces et associations du territoire devront également s'acquitter d'une redevance spéciale dès lors que plus de 700 litres de déchets hebdomadaires seront générés. Les tarifs ? 0,027€ par litre pour les déchets résiduels ; 0 018€ pour le recyclable. Cette mesure sera applicable au 1er janvier prochain.

Dans la perspective du renouvellement du marché d'enlèvement des ordures ménagères (fin 2018), la CCAM pose déjà de nouveaux jalons. Elle envisage notamment l'acquisition de bacs pucés, appropriés pour évaluer les quantités de déchets de chaque ménage. Il ne fait plus de doute que d'ici 2022, une redevance incitative sera proposée aux habitants.

Chantier expérimental à Guénange

À Guénange où le quartier République connaît une profonde réhabilitation, la com'com envisage d'accompagner le mouvement. Un cabinet spécialisé a été missionné pour voir dans quelles conditions la collectivité pourrait installer des conteneurs enterrés (déchets ménagers et recyclables, verre et papier). Dix-sept points de collecte potentiels ont été identifiés. L'investissement porterait sur l'installation de 45 conteneurs enterrés. Avec les travaux de génie civils, et en comptant la maintenance annuelle, la facture se chiffrerait à plus de 360 000 € HT. Une recherche de financements est en cours auprès de l'Europe. Le bailleur social Batigère a d'ores et déjà indiqué qu'il pouvait prendre à sa charge les travaux de génie civil, soit 90 000 €.

C. F.